

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'Educateur  
Jeunes Enfants de classe exceptionnelle**

Monsieur le Maire de Montastruc-La-Conseillère,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

**Article 1**

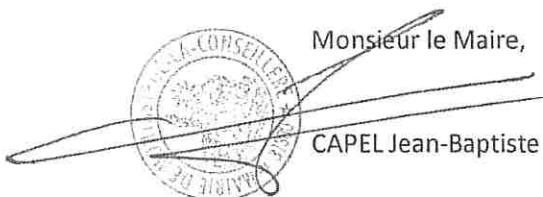
Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

| NOM - PRENOM | SITUATION ACTUELLE                                      |
|--------------|---|
| DURU Magalie | Educateur de Jeunes Enfants au 7 <sup>ème</sup> échelon |

**Article 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montastruc-La-Conseillère, le  
15/12/2024

  
Monsieur le Maire,  
CAPEL Jean-Baptiste

*Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe**

Monsieur le Maire de Montastruc-La-Conseillère,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

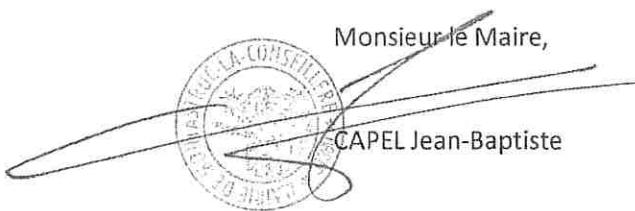
Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

| NOM - PRENOM      | SITUATION ACTUELLE  |
|-------------------|---|
| LAMARQUE Jennifer | Adjoint technique territorial au 7 <sup>ème</sup> échelon |

**Article 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montastruc-La-Conseillère, le  
15/12/2024



Monsieur le Maire,  
CAPEL Jean-Baptiste

*Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 62 73 57 57; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure**

Monsieur le Maire de Montastruc-La-Conseillère,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

**Article 1**

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

| NOM - PRENOM    | SITUATION ACTUELLE   |
|-----------------|--|
| BOUVET Loetitia | Auxiliaire de puériculture de classe normale au 6 <sup>ème</sup> échelon |

**Article 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montastruc-La-Conseillère, le  
15/12/2024

Monsieur le Maire,

CAPEL Jean-Baptiste

*Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire de Montastruc-La-Conseillère,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**Arrête**

**Article 1**

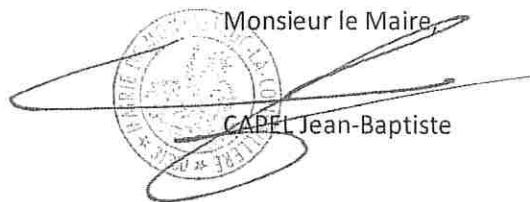
Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025.

| NOM - PRENOM        | SITUATION ACTUELLE   |
|---------------------|--|
| CARBO Sandrine      | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 31.50h au 10 <sup>ème</sup> échelon |
| INNOCENTE Dominique | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe au 9 <sup>ème</sup> échelon           |
| LAUBET Valérie      | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe au 9 <sup>ème</sup> échelon           |
| SERVAT Christel     | Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe au 9 <sup>ème</sup> échelon           |

**Article 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montastruc-La-Conseillère, le  
15/12/2024



Monsieur le Maire,  
CAPFI Jean-Baptiste

*Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*